

**Conseil de Toulouse Métropole**  
**16 février 2023**  
**Intervention de Jamal El Arch**

**10.1 Plan Initiative Copropriétés : majoration du taux de subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation des copropriétés hors dispositifs de plans de sauvegarde - DEL-23-0143**

Aider les petits copropriétaires pour rénover leur logement est bien évidemment une très bonne chose. Surtout quand il s'agit de copropriétés des années 60 et 70 dégradées et en mauvais état.

Souvent, ces copropriétaires ne sont pas en mesure d'assumer la réhabilitation de ces biens. Nous sommes donc favorables à ce soutien car il s'agit dans ce cas de l'intérêt général étant donné les risques sur l'ensemble des bâtiments liés à des problèmes structurels : risque d'incendie, problèmes d'étanchéité, d'isolation, de ventilation, d'évacuation des eaux, etc.

La question qui se pose, c'est qu'elle est l'effectivité de cette politique ? Les restes à charge sont-ils suffisamment couverts pour que tous les travaux nécessaires soient bien réalisés ?

C'est pourquoi nous demandons des bilans complets quant aux travaux effectivement réalisés, en comparaison des travaux budgétés et des montants votés pour chaque opération.